



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2026

Le 21 mars 2026, à 10 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMANT s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIER, Maire. Celui-ci a procédé à l'appel des conseillers municipaux élus le 15 mars 2026 et les a installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux. Puis, Monsieur CHARRIER a confié la présidence de l'assemblée au doyen d'âge, Maurice MOIZAN.

Étaient présents : Monsieur Maurice MOIZAN, Monsieur Gianfranco ZEDDA, Monsieur Yvan OLIVAS, Madame Claire FRÉMIN DU SARTEL, Madame Catherine RENAUDIN, Monsieur Laurent PAVIET, Monsieur Laurent KELLER, Madame Stéphanie LEDENT, Madame Emmanuele COTTRET, Madame Wassila LAOUAMER, Madame Cassandre PICOT, Monsieur William LESAGE, Monsieur Philippe CHARRIER, Madame Jennifer DUGRENIER.

Élection du secrétaire de séance :

Madame Wassila LAOUAMER est élue secrétaire de séance.

1^o) Election du Maire

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Il procède à un appel de candidature et Monsieur LAINÉ se déclare candidat.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Monsieur LAINÉ est élu au 1^{er} tour du scrutin, à la majorité absolue. (12 voix pour et 3 bulletins blancs)

Monsieur CHARRIER prend la parole et regrette que Monsieur LAINÉ ne soit pas venu le voir pour la passation de pouvoirs.

Il aurait pu évoquer avec lui les dossiers en cours, lui faire un point sur le personnel, sur la situation à l'école et sur l'état des finances.

Monsieur LAINÉ répond qu'il a préféré attendre d'être élu maire avant de faire cette démarche.

Monsieur CHARRIER lui souhaite bonne chance.

Monsieur LAINÉ informe qu'il sera intransigeant sur la politesse et qu'il ne supportera pas le sourire narquois affiché en permanence sur le visage de Monsieur LESAGE.

Il regrette également que l'ancienne équipe ne les ait pas félicités.

Il espère une relation constructive avec les membres de l'opposition, souligne que l'équipe nouvelle a beaucoup de choses à apporter et qu'elle n'est pas démunie d'idées nouvelles.

Monsieur le Maire affirme qu'il n'y aura jamais de fusion entre Senlis et Chamant.

Il y a une volonté de changer la gouvernance et le style de gouvernance

Madame DUGRENIER prend la parole pour remercier les services municipaux et les votants.

Elle remercie également Monsieur le Maire de laisser un village tel qu'il est aujourd'hui.

Elle souhaite vraiment le « mieux vivre ensemble à CHAMANT »

Puis Monsieur LESAGE fait une déclaration (annexée au PV)

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local (art L1111-13 et L1111-14 du code général des collectivités territoriales).

2°) Fixation du nombre des adjoints

Monsieur LAINÉ informe des dispositions de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité des voix,

- d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire,
- de faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

3°) Election des adjoints

Il est procédé à un appel de candidatures.

Dans toutes les communes, les adjoints au maire sont désormais élus au scrutin de liste bloquée et paritaire.

Liste présentée par Wassila LAOUAMER

Le vote a lieu à bulletins secrets.

La liste est élue à la majorité absolue.

- 12 voix pour
- 2 bulletins blancs
- 1 bulletin nul

Sont élus :

Madame Wassila LAOUAMER 1^{ère} adjointe

Monsieur Laurent PAVIET 2^{ème} adjoint

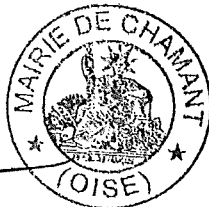
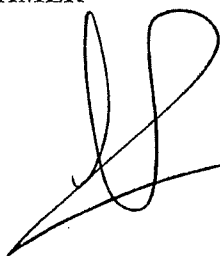
Madame Claire FREMIN DU SARTEL 3^{ème} adjointe

Monsieur Maurice MOIZAN, 4^{ème} adjoint

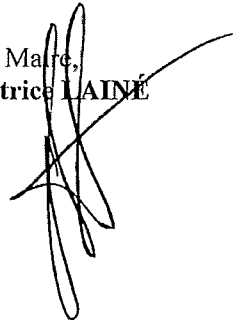
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H45.

La secrétaire de séance,

Wassila LAOUAMER



Le Maire,
Patrice LAINÉ



21/31/2026

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, nous saluons votre victoire.

Nous avons pris note que votre programme prévoit une démocratie participative et une consultation des Chamantais sur des sujets importants.

Néanmoins, nous serons vigilants sur les sujets importants tels que :

- La révision du PLU, c'est-à-dire que ces éventuelles modifications n'entraînent pas d'avantages financiers pour certains et qu'aucun conflit d'intérêt ne survienne
- Nous suivrons avec intérêt les travaux à venir des 2 églises du village
- Enfin nous nous opposerons à une éventuelle fusion Chamant/Senlis

Conseil Communautaire

Nous suivrons les positions des délégués à la C.C sur les sujets tels que :

- Refus de l'aire de grand passage sur le délaissé de la route de Fleurines
- L'arrêt du projet piscine à plus de 23 Millions d'euros et pour une piscine à un coût plus raisonnable pour les finances de la C.C
- Un suivi effectif des travaux eau et assainissement (château d'eau et décarbonatation)
- Opposition à toute modification de la collecte des OM – déchets verts et encombrants puisque ce service est payé par chaque contribuable au travers de la TEOM

William LESAGE

Conseiller Municipal

